

GÉOGRAPHIE HISTOIRE-ECJS COLLÈGE-LYCÉE

Un siècle d'immigrations en France 3

Étranges étrangers, 1939-1974

Ce document est le dernier d'une série de trois émissions intitulée Un siècle d'immigrations en France. Cette troisième partie, Étranges étrangers, évoque l'arrivée en France, de 1939 à 1974, de populations venues du Sud: péninsule ibérique et Maghreb. Réfugiés politiques et réfugiés de la misère viennent s'installer dans une France qui a énormément besoin de main-d'œuvre, dans la période si active des Trente Glorieuses. Comme l'émission précédente, celle-ci utilise largement les séguences de films d'archives et de très nombreux témoignages ou interviews de ces immigrés ou de leurs descendants. Ces récits révèlent le courage et l'énergie de ces populations, l'accueil méfiant, frileux ou indifférent des Français, voire pire à certaines périodes, et l'exploitation systématique et sans retenue par les grandes entreprises françaises, dont l'unique souci est le profit. Enfin, cette émission est un appel à plus de compréhension, de sociabilité et d'ouverture; elle montre l'énorme richesse que peut constituer un tel apport, et les efforts d'une politique d'intégration systématique à partir de 1974 semblent y répondre.



Réalisation: Mehdi Lallaoui

Production: France 3, Mémoire Vives Productions, 1997

Durée totale: 55 min

DISCIPLINES, CLASSES ET PROGRAMMES

- Géographie, 4^e: La France, unité et diversité (la population).
- Géographie, 1^{re}: La France, la population et les traces du peuplement.
- Histoire et géographie, 3^e: Élaboration et organisation du monde d'aujourd'hui: inégalités, échanges et urbanisation.
- ECJS, 2^{de}: Citoyenneté et intégration (avec le thème de la nationalité).

OBJECTIFS DE LA SÉRIE

- Montrer l'ancienneté de la tradition d'immigration en France.
- Nourrir une réflexion d'une certaine ampleur sur les problèmes liés à ce phénomène.
- Combattre les sentiments, les comportements nationalistes et xénophobes irraisonnés ou fondés sur des idées fausses, souvent commandées par la peur.
- Montrer l'apport très enrichissant de ces mélanges d'origines et de cultures.

OBJECTIFS DE L'ÉMISSION

Cette émission fait découvrir aux Français la misère et le désespoir qui ont poussé les immigrés à quitter leur pays, le courage et l'énergie qui leur ont été nécessaires pour démarrer une nouvelle vie dans des conditions souvent pénibles. Elle fait comprendre l'absurdité des réactions xénophobes qui resurgissent surtout dans les périodes difficiles, injustes dans la mesure où maintes fois, ces populations ont montré leur loyauté, leur attachement ou leur dévouement. Elle montre enfin qu'en dehors de l'apport économique, démographique incontestable, ces « étranges étrangers » constituent un enrichissement social, culturel ainsi qu'une ouverture vers leur pays d'origine.

VOCABULAIRE À EXPLIQUER

Fascisme, antifascisme, exode, Vel d'Hiv, FTP, MOI, « affiche rouge », Charonne 1961, révolution des Œillets.

MOTS-CLÉS

Travail à la chaîne, contrat, ONI, meublé, bidonville, bouc émissaire, xénophobie.

DÉCOUPAGE

00 min 00 s: Présentation

Venus de pays de plus en plus divers et lointains, pour des raisons politiques ou économiques, les étrangers font les travaux les plus pénibles, délaissés par les Français et vivent dans des conditions souvent très difficiles.

01 min 20 s (séquence 1): Les réfugiés espagnols

Les premiers réfugiés, en 1939, sont les combattants et les militants républicains, pour la plupart regroupés dans la forteresse de Collioure ou dans des camps comme celui d'Argelès. Ils sont rapidement suivis par des foules plus nombreuses, des familles entières ou dispersées. Extraits de films d'archives et témoignages des survivants évoquent l'exode des Espagnols et l'accueil, méfiant, presque hostile parfois, des autorités françaises.

12 min 36 s (séquence 2):

Les immigrés dans la tourmente de la guerre 1939-1945

Les lois se sont durcies dès 1938, cherchant à limiter les entrées et à contrôler ceux qui étaient installés par un système de fichier assez élaboré, décisions aggravées en 1940 par les lois antisémites et, à partir de 1942, par les rafles de juifs. Les peuples des colonies sont mobilisés et des unités spécifiques sont créées pour les engagés volontaires tchèques, polonais, antifascistes italiens et allemands dont certains seront livrés plus tard. Beaucoup d'immigrés sont entrés dans des réseaux de résistance, FTP ou MOI, tel le groupe Manouchian; d'autres ont fait partie de la division Leclerc et libéré Paris.

28 min 44 s (séquence 3): Les Maghrébins

Après 1945, l'immigration venue des colonies, en particulier du Maghreb (Algériens et Marocains surtout), s'intensifie. La guerre d'Algérie, à partir de 1954, accélère la prise de conscience des problèmes par les ouvriers algériens qui se cotisent par village pour soutenir la cause de la révolution algérienne. En 1961, les massacres de la manifestation de Charonne provoquent une rupture psychologique avec la France. Dans les années 60, des recruteurs pour les grandes entreprises françaises sillonnent les pays du Sud de la Méditerranée: plusieurs témoins évoquent ces embauches sur les places de villages, puis l'acheminement vers Paris ou le nord, via Marseille.

37 min 19 s (séquence 4): Les Portugais

Ils viennent d'abord clandestinement pour fuir les guerres coloniales portugaises (Mozambique, Guinée, Angola). Arrivés à la gare d'Austerlitz, sans formation professionnelle, ils sont répartis par des recruteurs dans les métiers du bâtiment ou à la chaîne, chez Renault. Quelques années plus tard, ils viennent pour fuir la pauvreté et le chômage: recrutés sur place, ils arrivent avec un contrat de travail chez Renault ou Citroën, ils sont logés dans des taudis ou des meublés surpeuplés à la périphérie des grandes villes. Tenant beaucoup à leurs traditions, ils fondent des associations, des écoles associatives. Cependant, la révolution des Œillets, en 1974, fait naître des espoirs de retour.

48 min 08 s (séquence 5): Une main d'œuvre indispensable

Pendant la période des Trente Glorieuses, les industries françaises ont besoin de beaucoup de main-d'œuvre. Le bâtiment compte 80 % d'ouvriers immigrés (chez Bouygues, 95 %). Un patron reconnaît pouvoir ainsi payer ses ouvriers 25 à 30 % moins cher que s'ils étaient Français; dès lors, des inconvénients, tels que le manque de qualification, de stabilité, la différence de langue, lui paraissent dérisoires. Mais la récession provoque un changement: la réapparition de réactions racistes ou xénophobes, les étrangers devenant les boucs émissaires de la crise (plusieurs interviews s'en font l'écho). Dès 1974, c'est l'arrêt officiel de l'immigration, même si le mouvement continue avec les mesures de regroupement familial, les gouvernements successifs faisant le choix de l'intégration de la majeure partie de la population déjà immigrée, et favorisant les liens et les échanges avec les pays d'origine.

PRÉSENTATION NOTIONNELLE POUR UNE EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE

L'Office national d'immigration (séquences 3 et 4 et 5)

Après la Libération, l'immigration apparaît à nouveau comme un recours nécessaire. Les pouvoirs publics décident, cette fois, d'organiser la venue de travailleurs étrangers, en fonction de la démographie. Les anciennes sociétés privées d'immigration sont dissoutes et l'Office national d'immigration (ONI) est créé par l'ordonnance du 2-11-1945. Il a le monopole d'introduction des travailleurs étrangers et de leur famille. Son rôle est de favoriser une immigration de peuplement, culturellement assimilable, aux origines géographiques variées. Dépendant du ministère du Travail et du ministère de la Population, il est administré par un conseil formé de représentants de l'État, des syndicats ouvriers et du patronat, sous la présidence d'un conseiller d'État. Il comprend un siège à Paris, vingt-quatre centres de province, ainsi que des bureaux, dans huit pays étrangers, chargés du contrôle professionnel et sanitaire des candidats. La procédure de recrutement protège les travailleurs français contre une concurrence trop forte et offre des garanties aux travailleurs étrangers et aux chefs d'entreprise. Elle est longue et très strictement définie, mais fonctionne bien pendant la période de reconstruction. À partir de 1958, tout change avec le marché commun, la décolonisation de l'Afrique et l'indépendance de l'Algérie. La France, davantage tournée vers l'Europe, doit affronter une concurrence plus rude et baisser ses coûts de production. Les chefs d'entreprise ont alors besoin d'une main-d'œuvre abondante, très mobile et rapidement disponible. La procédure imposée par l'ONI étant trop longue et trop stricte, ils organisent leurs propres filières et obtiennent la régularisation des clandestins. Dès lors, l'ONI ne peut plus satisfaire à la demande ni contrôler les flux migratoires clandestins. La libre circulation des travailleurs en Europe et les accords passés avec les anciennes colonies achèvent de défaire son monopole. À partir de 1975, l'ONI s'engage dans une nouvelle mission: l'assistance socio-administrative aux nouveaux venus et la participation aux opérations de regroupement familial qui font désormais l'essentiel de l'immigration. Depuis 1988, devenu l'Office des migrations internationales (OMI), il assume en plus une nouvelle mission: créer un service pour l'emploi des jeunes français à l'étranger, diffuser les offres d'emploi et informer sur les conditions de travail et de séjour; il s'occupe aussi de l'Europe et de la mobilité frontalière.

Les nouveaux groupes d'immigrés (séquences 1 à 4) Les Espagnols (séquence 1)

Il s'agit des réfugiés chassés par la défaite de la République espagnole, en 1939. Leur nombre augmente rapidement: de 45 000 au début de février à 350 000 à la fin du mois et 650 000 en avril. Les civils sont répartis sur tout le territoire, tandis que les combattants républicains, les miliciens (209 000) considérés comme un danger, « l'armée marxiste » pour la droite sont désarmés, puis isolés dans de véritables camps de

concentration, entourés de barbelés, gardés par des soldats en armes. Les pouvoirs publics tentent d'organiser leur départ pour le Mexique, le Venezuela, Cuba ou l'Argentine, mais cela ne représente que quelques dizaines de milliers de personnes. Sortis des camps, ils sont accueillis par leurs compatriotes déjà installés.

Les Maghrébins (séquence 3)

Après la guerre, le dispositif de recrutement mis en place par l'ONI étant très contraignant, les chefs d'entreprise contournent le dispositif et utilisent les failles du système, organisant leurs filières de recrutement: les Algériens par exemple sont Français selon la loi, jusqu'en 1962. Pendant la guerre d'Algérie, la violence est le lot commun des travailleurs algériens, éclipsant les efforts des autorités françaises dans le domaine économique et social, telle la politique du Fonds d'action sociale (FAS) en matière de logement, d'alphabétisation et de formation professionnelle. Après l'indépendance, l'Amicale des Algériens, proche du FLN, maintient les liens serrés entre l'immigration et la mère-patrie. Elle contribue à stabiliser la communauté, mais ses liens avec Alger, la réaffirmation solennelle d'une identité algérienne freinent l'intégration. L'opinion française a peu évolué et les considère comme moins intégrables parce qu'ils sont Musulmans et parce que la rancœur s'est accumulée pendant sept années de guerre. La communauté algérienne, quant à elle, affiche son identité, ses traditions et s'engage en faveur des grandes causes arabes, mais elle reste en France et les regroupements familiaux s'accélèrent. Aujourd'hui, la plupart des jeunes issus de l'immigration algérienne sont Français de culture et de nationalité.

Les Marocains (séquence 3)

À la différence des Algériens, la communauté marocaine est quasi inexistante avant l'indépendance, en 1956. Grâce à l'ONI, des centres de recrutement sont installés dans le sud du pays pour sélectionner des travailleurs pour l'industrie du bâtiment et de l'automobile. À partir de 1976, le regroupement familial s'accélère. Ainsi, plus que les Algériens, les Marocains ont fait l'essentiel de la croissance de la population maghrébine au cours des dernières années, mais sont néanmoins un peu mieux perçus que les autres.

Les Portugais (séquence 4)

Venus dans les années de croissance, ils ont connu le même sort que les immigrants maghrébins, mais l'appartenance géoculturelle l'a emporté. En 1975, avec 760 000 personnes, ils représentent la première communauté étrangère en France. Pour eux, la France est une nouvelle destination d'immigration. Il s'agit d'une immigration d'abord clandestine à partir de 1963, à l'époque de Salazar et des guerres coloniales portugaises, puis officielle (1971: protocole d'accord entre la France et le Portugal), enfin, familiale dès 1970. Les femmes, venues pour travailler elles aussi, ont eu une influence déterminante dans le processus d'intégration, ainsi que le réseau des nombreuses associations qui assure le maintien de l'identité nationale malgré tout (langue et folklore). Les Portugais bénéficient d'une excellente image dans l'opinion.

DOCUMENTATION

Ouvrages

- Noiriel Gérard, Population, immigration et identité nationale en France,
 xix^e-xx^e siècles, Hachette Éducation, coll. « Carré. Histoire », 1992.
- Noiriel Gérard, Le Creuset français: histoire de l'immigration xix^e-xx^e siècles, Seuil, coll. « Points. Histoire », 1992.
- Amar Marianne, Milza Pierre, L'Immigration en France au xx^e siècle,
 Armand Colin, 1990.

Productions du réseau

- « 150 ans d'immigration », TDC, n° 524, CNDP, septembre 1989 (à consulter en CDI).
- Le Refus des discriminations, cassette VHS (31 min), CRDP d'Évreux, 1998, réf. 270 V1315, 180 F.
- Immigration, le grand débat, émission Galilée, série « Les trente dernières », n° 3, CNDP, 1999, réf. 002 K2066, cassette VHS (3 x 13 min), 95 F.

Revue

- «La France et ses immigrés, 1789-1995», L'Histoire, n° 193, novembre 1995.

Livret rédigé par Denise Le Guelte © CNDP, 2001

Cette série est composée de trois vidéocassettes:

- Un siècle d'immigrations en France : D'ici et d'ailleurs, 1851-1918 ;
- Un siècle d'immigrations en France: Du pain et de la liberté, 1919-1939;
- Un siècle d'immigrations en France: Étranges étrangers, 1939-1974.

Programmes audiovisuels libérés de droits pour une utilisation en classe
Depuis janvier 1995, la politique de soutien du ministère de l'Éducation nationale en matière d'achat de droits a permis d'acquérir près de 400 heures de programmes. Cette action s'inscrit dans le cadre de la politique ministérielle qui favorise l'utilisation, dans les écoles et les établissements scolaires, par les enseignants, de programmes audiovisuels en conformité avec le code de la propriété littéraire et artistique. Elle en permet l'usage licite (droit d'enregistrement au moment de la télédiffusion, droit d'utilisation de vidéocassettes dans les établissements d'enseignement en France et à l'étranger dépendant du ministère). Cette sélection marque l'intérêt du ministère pour des œuvres qui, de par leur thème et leur qualité, sont susceptibles d'être exploitées en classe. C'est l'outil télévisuel en tant que tel, pouvant être utilisé comme support de cours ou comme objet d'une étude critique, qui est mis à votre disposition. Pour une information plus complète sur les actions du ministère en matière d'audiovisuel, un forum et une rubrique « Les ressources audiovisuelles » sont ouverts sur le serveur Internet du ministère : éducnet.éducation.fr (rubrique « Ressources multimédias »).